



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2020-161

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale

14-2020-11-02-001 - ARRETE PREFECTORAL DU 2 NOVEMBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (4 pages) Page 3

14-2020-11-02-002 - ARRETE PREFECTORAL DU 2 NOVEMBRE 2020 PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REFORME DES AGENTS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAEN (4 pages) Page 8

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

14-2020-11-02-003 - Arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant abrogation de déclaration d'un OSP -BAUDU CEDRIC -SAP504491960 (1 page) Page 13

14-2020-11-02-004 - Arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant récépissé de déclaration d'un OSP-CANTREL RACHEL-SAP889575874 (2 pages) Page 15

14-2020-11-03-001 - Arrêté préfectoral du 3 novembre 2020 portant déclaration d'un OSP-LEMONNIER FRANCK- SAP795224823 (2 pages) Page 18

Préfecture du Calvados

14-2020-07-29-003 - Arrêté de la médaille d'honneur du travail (1 page) Page 21

14-2020-10-29-005 - Arrêté fixant la liste départementale des personnes retenues constituant le jury chargé de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire (2 pages) Page 23

Direction départementale de la cohésion sociale

14-2020-11-02-001

**ARRETE PREFECTORAL DU 2 NOVEMBRE 2020
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE
REFORME DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE CAEN LA MER**



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale**

**ARRÊTE PREFECTORAL portant composition de la commission de réforme des agents de
la communauté urbaine de CAEN LA MER
LE PREFET DU CALVADOS**

Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados ;

VU l'arrêté du 15 septembre 2020 portant délégation de signature de Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados, à Monsieur Stéphane DE CARLI, Directeur départemental de la cohésion sociale ;

VU l'arrêté du 6 mars 2019 portant composition de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale de la Communauté Urbaine de CAEN LA MER ;

VU le courrier de la Communauté Urbaine de CAEN LA MER en date du 26 octobre 2020 portant désignation des représentants de l'administration et indication des représentants du personnel élus pour siéger à la commission de réforme de la Communauté Urbaine de CAEN LA MER ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1er :

L'arrêté du 6 mars 2019 portant composition de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale de la Communauté Urbaine de CAEN LA MER est modifié comme suit :

Président : Monsieur Franck HOUSAND, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Médecins : Deux médecins généralistes choisis parmi les membres du comité médical départemental et, le cas échéant, un médecin compétent pour l'affection considérée.

CATEGORIE A

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Monsieur Philippe JOUIN
Madame Nathalie BOURHIS

Suppléants : Monsieur Patrick LESELLIER
Madame Béatrice TURBATTE
Madame Cécile COTTENCEAU
Monsieur Frédéric LOINARD

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Madame Caroline DELAPORTE (CFE-CGC)
Monsieur Christian DAVID (UNSA)

Suppléants : Madame Vanida ALLAIN (CFE-CGC)
Monsieur Christophe PAINEAU (CFE-CGC)
Monsieur Jean-Philippe GANDIT (UNSA)
Monsieur Alban STRIPPE (UNSA)

CATEGORIE B

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Monsieur Philippe JOUIN
Madame Nathalie BOURHIS

Suppléants : Monsieur Patrick LESELLIER
Madame Béatrice TURBATTE
Madame Cécile COTTENCEAU
Monsieur Frédéric LOINARD

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Monsieur Tony MUCCIANTE (SUD)
Monsieur Olivier VERHNES (CGT)

Suppléants : Monsieur Jean-Michel MARTINEAU (SUD)
Monsieur Romain BACOU (SUD)
Monsieur Bruno RALLO (CGT)
Monsieur Gilles TARTOIS (CGT)

CATEGORIE C

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Monsieur Philippe JOUIN
Madame Nathalie BOURHIS

Suppléants : Monsieur Patrick LESELLIER
Madame Béatrice TURBATTE
Madame Cécile COTTENCEAU
Monsieur Frédéric LOINARD

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Madame Brigitte LEPORTIER (CGT)
Monsieur Emmanuel LECHEVALIER (FO)

Suppléants : Monsieur Didier BREANT (CGT)
Madame Katty CRETEL (CGT)
Monsieur Joseph-Henri NOURRY (FO)
Monsieur Alexandre OUINAS (FO)

Article 2 :

Le mandat des représentants du personnel se termine à la fin de la durée du mandat de la commission administrative paritaire. Il est prolongé jusqu'à ce qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des membres de la commission de réforme.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Calvados et le Directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados, et qui sera notifié à la Communauté Urbaine de CAEN LA MER.

Fait à CAEN, le **02 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental
de la cohésion sociale

Stéphane DE CARLI



Direction départementale de la cohésion sociale

14-2020-11-02-002

**ARRETE PREFECTORAL DU 2 NOVEMBRE 2020
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE
REFORME DES AGENTS DE LA VILLE ET DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
CAEN**

**ARRÊTE PREFECTORAL portant composition de la commission de réforme des agents de
la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de CAEN
LE PREFET DU CALVADOS**

Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale du Calvados ;

VU l'arrêté du 15 septembre 2020 portant délégation de signature de Monsieur Philippe COURT, Préfet du Calvados, à Monsieur Stéphane DE CARLI, Directeur départemental de la cohésion sociale ;

VU l'arrêté du 6 mars 2019 portant composition de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de CAEN ;

VU le courrier de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de CAEN en date du 26 octobre 2020 portant désignation des représentants de l'administration et indication des représentants du personnel élus pour siéger à la commission de réforme de la ville et du Centre communal d'Acton sociale de CAEN ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1er :

L'arrêté du 6 mars 2019 portant composition de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de CAEN est modifié comme suit :

Président : Monsieur Franck HOUSAND, Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Médecins : Deux médecins généralistes choisis parmi les membres du comité médical départemental et, le cas échéant, un médecin compétent pour l'affection considérée.

CATEGORIE A

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Madame Nathalie BOURHIS
Madame Cécile COTTENCEAU

Suppléants : Monsieur Pascal PIMONT
Madame Virginie AVICE
Madame Corinne VILLECHALANE
Madame Linda LAHALLE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Madame Venceslava KLOUDOVA-HALA (CFE-CGC)
Monsieur Cyriaque MAUDUIT (CFDT)

Suppléants: Monsieur Thibault DE CAFFARELLI (CFE-CGC)
Madame Patricia LHONNEUR-LELIEPAULT (CFE-CGC)
Madame Patricia SEGRETINAT (CFDT)
Madame Sandra JORET (CFDT)

CATEGORIE B

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Madame Nathalie BOURHIS
Madame Cécile COTTENCEAU

Suppléants : Monsieur Pascal PIMONT
Madame Virginie AVICE
Madame Corinne VILLECHALANE
Madame Linda LAHALLE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Monsieur Frédéric ROCHAMBEAU (CFDT)
Madame Régine BARETTE (CFE-CGC)

Suppléants : Monsieur Mustapha MZARI-ROSSI (CFDT)
Monsieur Laurent HUET (CFDT)
Monsieur Guillaume GARNIER (CFE-CGC)
Monsieur Benjamin TURINA (CFE-CGC)

CATEGORIE C

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires : Madame Nathalie BOURHIS
Madame Cécile COTTENCEAU

Suppléants : Monsieur Pascal PIMONT
Madame Virginie AVICE
Madame Corinne VILLECHALANE
Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires : Madame Laurence LE MAISTRE (CFDT)
Madame Corine VOGELGESANG (SUD)

Suppléantes : Madame Claire GUILLOT (CFDT)
Madame Carol PONSARDIN (CFDT)
Madame Sonia BLAIZOT (SUD)
Madame Sylvie YONNET (SUD)

Article 2 :

Le mandat des représentants du personnel se termine à la fin de la durée du mandat de la commission administrative paritaire. Il est prolongé jusqu'à ce qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des membres de la commission de réforme.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Calvados et le Directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados, et qui sera notifié à la ville et au Centre Communal d'Action Sociale de CAEN.

Fait à CAEN, le **02 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental
de la cohésion sociale

Stéphane DE CARLI



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

14-2020-11-02-003

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant abrogation
de déclaration d'un OSP -BAUDU CEDRIC
-SAP504491960



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale
des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi de Normandie

Unité départementale du Calvados
3 place Saint Clair
BP30004
14201 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Services à la personne

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant abrogation de déclaration d'un organisme de services à la personne

Numéro de déclaration concerné° **SAP/504491960**

Le Préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la cessation d'activité de l'entreprise individuelle BAUDU CEDRIC au 4 mars 2020,

VU l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2013, portant récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP/504491960, délivré à l'entreprise individuelle BAUDU CEDRIC, dont le nom commercial est CLIC'SOURIS : L'INFORMATIQUE A DOMICILE, dont le siège social était situé – 5 rue Girard à VIRE (14500, numéro SIREN 504 491 960,

Considérant l'attestation de radiation de l'URSSAF cessant l'activité des services à la personne de ladite entreprise individuelle en date du 4 mars 2020,

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'Unité départementale du Calvados de la Direccte de Normandie,

ARRETE

ARTICLE 1 : La déclaration de services à la personne N°SAP/504491960 délivrée à l'entreprise individuelle BAUDU CEDRIC est abrogée à compter du 4 mars 2020. Les divers avantages liés à la déclaration sont supprimés.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 2 novembre 2020

P/ le Préfet du Calvados et par subdélégation,
P/la Directrice de l'Unité départementale du
Calvados

La Directrice adjointe

Fabienne DI PALMA

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère de l'Economie, des Finances et de la relance -Direction Générale des Entreprises (DGE) - Mission des services à la Personne (MISAP) - Télédéc 315 - 6 rue Louise Weiss 75 703 PARIS Cedex 13
- contentieux auprès du tribunal administratif – 3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN Cedex 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérécourts citoyens accessible par le site www.telerecourts.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
Unité départementale du Calvados - 3 place Saint-Clair - BP 30004 - 14201 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
Standard : 02 31 47 74 00 - <http://travail-emploi.gouv.fr>

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

14-2020-11-02-004

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant récépissé
de déclaration d'un OSP-CANTREL
RACHEL-SAP889575874



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale
des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi de Normandie

Unité départementale du Calvados
3 place Saint Clair
BP30004
14201 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Services à la personne

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP/889575874 et formulé conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail

Le Préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la demande de déclaration d'activités complète le 23 octobre 2020 concernant les services à la personne présentée par Madame CANTREL Rachel, pour le compte de l'entreprise individuelle CANTREL RACHEL, dont le siège social et l'établissement principal sont situés 5 bis Avenue Paul Poret - VER SUR MER - (14114), numéro SIREN 889 575 874,

VU les articles L.7231-1 L.7233-2, R.7232-1 à R.7232-22, D. 7231-1 et D7233-1 à D.7233-5 du code du travail,

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'Unité départementale du Calvados de la Direccte de Normandie,

ARRETE

ARTICLE 1 L'entreprise individuelle CANTREL RACHEL, est **déclarée** pour la fourniture de services à la personne en mode **prestataire**.

ARTICLE 2 : Le numéro de **déclaration** attribué est : **SAP/889575874**

ARTICLE 3 :L'entreprise individuelle CANTREL RACHEL a déclaré effectuer les activités suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements.
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes ayant besoin d'aide temporaire (hors PA/PH)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'aide temporaire (hors PA/PH)
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Livraison de courses à domicile
- Petits travaux de jardinage
- Préparation de repas à domicile
- Soins et promenade d'animaux pour personnes dépendantes
- Soins esthétiques pour personnes dépendantes

ARTICLE 4 : l'activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 5 : Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité départementale du Calvados qui modifiera le récépissé initial.

ARTICLE 6 : La présente déclaration qui prend effet à compter du 23 octobre 2020 est valable pour une durée illimitée dans le temps (articles L. 7232-1-1 à L. 7232-8 et articles R7232-16 à R 7232-22 du code du travail).

ARTICLE 7 : L'organisme déclaré doit produire un tableau et bilan statistique annuel de l'activité exercée et les états trimestriels de l'année en cours, sous peine de retrait de la déclaration.

ARTICLE 8 : Le récépissé de déclaration de l'entreprise individuelle CANTREL RACHEL en qualité d'organisme de services à la personne peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R 7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 2 novembre 2020

P/ le Préfet du Calvados et par subdélégation,
P/La Directrice de l'Unité départementale
du Calvados,
La Directrice adjointe



Fabienne di PALMA

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère de l'Economie et des Finances -Direction Générale des Entreprises (DGE) - Mission des services à la Personne (MISAP) - Télédoc 315 - 6 rue Louise Weiss 75 703 PARIS Cedex 13
- contentieux auprès du tribunal administratif – 3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN Cedex 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

14-2020-11-03-001

Arrêté préfectoral du 3 novembre 2020 portant déclaration
d'un OSP-LEMONNIER FRANCK- SAP795224823



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale
des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi de Normandie

Unité départementale du Calvados
3 place Saint Clair
BP30004
14201 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Services à la personne

**Arrêté préfectoral du 3 novembre 2020
portant récépissé de déclaration d'un organisme
de services à la personne
enregistré sous le n° SAP/795224823
et formulé conformément
à l'article L.7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la demande de déclaration d'activités complète le 2 novembre 2020 concernant les services à la personne présentée par Monsieur LEMONNIER Franck, pour le compte de l'entreprise individuelle LEMONNIER FRANCK, dont le siège social et l'établissement principal sont situés 6 rue des Belles Portes - BENOUVILLE - (14970), numéro SIREN 795 224 823,

VU les articles L.7231-1 L.7233-2, R.7232-1 à R.7232-22, D. 7231-1 et D7233-1 à D.7233-5 du code du travail,

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'Unité départementale du Calvados de la Direccte de Normandie,

ARRETE

ARTICLE 1 L'entreprise individuelle LEMONNIER FRANCK, est **déclarée** pour la fourniture de services à la personne en mode **prestataire**.

ARTICLE 2 : Le numéro de **déclaration** attribué est : **SAP/795224823**

ARTICLE 3 :L'entreprise individuelle LEMONNIER FRANCK a déclaré effectuer les activités suivantes à l'exclusion de toute autre :

- Soutien scolaire ou cours à domicile

ARTICLE 4 : l'activité exercée par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 5 : Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité départementale du Calvados qui modifiera le récépissé initial.

ARTICLE 6 : La présente déclaration qui prend effet à compter du 2 novembre 2020 est valable pour une durée illimitée dans le temps (articles L. 7232-1-1 à L. 7232-8 et articles R7232-16 à R 7232-22 du code du travail).

ARTICLE 7 : L'organisme déclaré doit produire un tableau et bilan statistique annuel de l'activité exercée et les états trimestriels de l'année en cours, sous peine de retrait de la déclaration.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)
Unité départementale du Calvados - 3 place Saint-Clair - BP 30004 - 14201 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex
Standard : 02 31 47 74 00 - <http://travail-emploi.gouv.fr>

ARTICLE 8 : Le récépissé de déclaration de l'entreprise individuelle LEMONNIER FRANCK en qualité d'organisme de services à la personne peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R 7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 3 novembre 2020

P/ le Préfet du Calvados et par subdélégation,
P/La Directrice de l'Unité départementale
du Calvados,
La Directrice adjointe



Fabienne di PALMA

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- gracieux auprès du signataire du présent arrêté,
- hiérarchique auprès du Ministère de l'Economie et des Finances -Direction Générale des Entreprises (DGE) - Mission des services à la Personne (MISAP) - Télédéc 315 - 6 rue Louise Weiss 75 703 PARIS Cedex 13

- contentieux auprès du tribunal administratif – 3, rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN Cedex 4

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application : télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Préfecture du Calvados

14-2020-07-29-003

Arrêté de la médaille d'honneur du travail

L'arrêté de Monsieur le Préfet du Calvados en date du 29 juillet 2020 porte attribution de la Médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 14 juillet 2020.

Cet arrêté peut être consulté à la préfecture et dans les sous-préfectures du Calvados.

Préfecture du Calvados

14-2020-10-29-005

Arrêté fixant la liste départementale des personnes retenues
constituant le jury chargé de la délivrance des diplômes
dans le secteur funéraire

n° DCL-BRAE-20-109

**Arrêté
fixant la liste départementale des personnes retenues en vue de constituer le jury chargé
de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire**

**Le préfet du Calvados,
chevalier de l'ordre national du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2223-25-1 et D.2223-55-2 à D.2223-55-17 ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU la circulaire INTB1225469C du 20 juin 2012 relative à la mise en œuvre de diplôme pour certaines professions du secteur funéraire ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCL-BRAE-19-029 du 24 juin 2019 renouvelant la constitution de la liste des membres appelés à composer le jury de délivrance des diplômes funéraires pour une durée de 3 ans ;

VU le décret n°2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E :

Article 1er : La liste est ainsi composée :

Représentants de l'Union amicale des maires du Calvados

- **Monsieur Xavier MADELAINÉ**, Maire d'Amfreville x.madelaine@amfreville.fr
- **Madame Françoise JURKIEWICZ**, Maire de Rاپilly francoise.jurkiewicz@orange.fr
- **Madame Sylvie de GAÉTANO**, Maire de Trouville-sur-Mer sylvie.degaetano@mairie-trouville-sur-mer.fr

Représentants de l'Université de CAEN - NORMANDIE

- **Monsieur David DELAUNAY**, Maître de Conférences david.delaunay@unicaen.fr
- **Monsieur Safa MOSLEMI**, Maître de Conférences safa.moslemi@unicaen.fr

Représentants du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale

- **Madame Lydie BIZOUARNE** lbizouarne@caen.fr
attachée principale à la mairie de Caen

Représentants de l'Union Départementale des Unions Familiales

- **Madame Martine LECHARPENTIER** martine.lecharpentier@wanadoo.fr

Représentants de la Direction Départementale de la Protection des Populations

- **Monsieur Tristan BAHIER** tristan.bahier@calvados.gouv.fr
contrôleur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Représentants de la profession funéraire ou d'une équivalence de l'examen organisé

- **Monsieur Franck COSSERON** pompes.funebres.odon@wanadoo.fr
- **Monsieur Fabrice GRIMOULT** contact@pfgrimoult.fr
- **Madame Kelly BARBIER** pfbarbierkelly@outlook.fr
- **Madame Anna-Rita ADAM** christian@pf-adam.fr
- **Madame Laurence CANU** canu.marbrerie.pf@orange.fr

Article 2 : La présente liste sera renouvelée tous les trois ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°DCL-BRAE-19-029 du 24 juin 2019 est abrogé ;

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services de l'Etat.

Fait à Caen, le 29/10/2020.

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,



LYDIE DUCHEMIN

Bureau de la réglementation, des associations et des élections
rue Daniel Huet
14038 CAEN Cedex 09
☎ 02 31 30 63 24
martine.buret@calvados.gouv.fr

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur le site internet de la préfecture : www.calvados.gouv.fr